



Paris - Ile de France

Communiqué de presse

Paris, le 28 juin 2007

La FNAIM Paris Ile de France et Orange s'engagent pour un déploiement en Ile de France de la fibre optique de qualité, concerté avec les syndicats de copropriété et administrateurs de biens

- Lors de l'Assemblée générale annuelle de la FNAIM Ile de France, le 28 juin à 17 h 15 quai de Javel à Paris, réunissant ses 1800 adhérents, Orange présentera sa Charte Qualité à tous les syndicats de copropriété et administrateurs de biens adhérents de la Chambre.
- Cette étape marque une nouvelle étape essentielle dans le processus de déploiement de la fibre optique en France.

La Charte Qualité : des engagements envers tous les professionnels de l'immobilier et leurs clients

Pour déployer la fibre dans un immeuble, Orange passe au préalable un accord avec les représentants de l'immeuble (syndicats de copropriété, bailleurs). Fort de son expérience dans la gestion des réseaux depuis plusieurs décennies, Orange a souhaité s'engager auprès d'eux afin de garantir un déploiement optimal de la fibre optique.

« Dans les grandes agglomérations urbaines, l'organisation et la gestion des réseaux sont fondamentales pour le mieux-vivre des citoyens. La fibre optique, déployée par Orange, répond aux critères d'excellence des copropriétaires franciliens : il n'y avait donc pas d'hésitation à adhérer à cette Charte » a précisé Marcel Ricard, Président de la FNAIM Ile de France.

Yves Parfait, directeur de projet fibre chez Orange " se réjouit de cette approche commune avec les professionnels de l'immobilier bien en phase avec les valeurs d'Orange de proximité, de responsabilité et d'ouverture"

René Pallincourt, Président de la Fédération Nationale de l'Immobilier, salue et cautionne cette charte qualité qu'il entend bien «étendre nationalement ».

Ces engagements sont décrits dans une **Charte Qualité** et portent sur le respect des lieux de vie communs et des résidents, le respect de l'environnement, la transparence sur le déroulement des travaux, les entreprises partenaires référencées et habilitées à intervenir sur la fibre.

La Charte Qualité vise ainsi à :

- établir une relation de proximité avec les professionnels de l'immobilier et les propriétaires, (par exemple en mettant à disposition une hotline dédiée pour les adhérents)
- déployer une démarche qualité à chaque étape du déploiement,
- garantir nos engagements sur l'interopérabilité du réseau.

La Charte Qualité s'inscrit pleinement dans la démarche environnementale et RSE (responsabilité sociale d'entreprises) du groupe France Télécom qui a pour but de garantir des comportements éthiques et responsables auprès de ses partenaires et clients.

L'offre « la fibre » d'Orange

Lancée le 1er mars 2007, l'offre « la fibre » inclut un accès Internet Très haut Débit (jusqu'à 100 Mbit/s en réception et jusqu'à 100 Mbit/s en émission en option), la TV numérique (incluant un bouquet de 51 chaînes TV), le téléphone illimité (vers tous les fixes en France métropolitaine) et l'accès à un portail dédié en web 2.0, totalement personnalisable. Jusqu'au 15 août 2007, les frais de raccordement sont offerts et la prestation d'installation à domicile est proposée à 1€.

Après Paris et sa région, « la fibre » est désormais lancée commercialement sur certains quartiers de Lyon, Marseille, Toulouse, Poitiers et Lille.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.avoirlafibre.com





A propos d'Orange :

Orange est la marque phare de France Télécom, un des principaux opérateurs de télécommunications au monde qui compte plus de 161 millions de clients sur cinq continents.

En juin 2006, dans le cadre de la stratégie d'opérateur intégré de France Télécom (programme NEXT), visant à offrir des produits simples et convergents, Orange est devenue la marque ombrelle pour le mobile, l'Internet et la TV en France, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Espagne, renforçant ainsi sa position de deuxième fournisseur de services Internet et de téléphonie mobile en Europe.

Par ailleurs, Orange Business Services, présent dans 220 pays et territoires, regroupe l'ensemble des solutions et services de communication proposés par France Télécom pour les entreprises.

France Télécom (NYSE:FTE) est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris et sur le New York Stock Exchange. Au 31 mars 2007, France Télécom comptait plus de 100 millions de clients de téléphonie mobile, près de 12,5 millions de clients Internet et 48,5 millions de clients de téléphonie fixe.

En 2006, France Télécom a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 51,7 milliards d'euros.

Pour avoir plus d'informations sur Orange et France Télécom, rendez-vous sur les sites Internet www.orange.com, www.orange-business.com et www.francetelecom.com

La marque Orange et autres noms de services et de produits Orange cités dans ce communiqué sont des appellations commerciales appartenant à Orange Personal Communications Services Limited.

Contacts presse :

- Orange : Virginie Jousset - 01 55 22 91 14 / Isabelle Fortunet – 01 55 22 36 53
- FNAIM : Michel Terrioux : 01 40 53 73 50

